



AS/Mon(2009)16 rev.

30 avril 2009

fmondoc16r_2009

Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Respect des obligations et engagements de la Géorgie

Note d'information des co-rapporteurs sur leur visite d'information à Tbilissi (25-26 mars 2009)¹

Corapporteurs : M. Mátyás EÖRSI, Hongrie, Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe, et M. Kastriot ISLAMI, Albanie, Groupe socialiste

¹ Cette note d'information a été rendue publique par décision de la Commission de suivi en date du 28 avril 2009.

I. Introduction

1. La dernière résolution relative au respect des obligations et des engagements de la Géorgie, la Résolution 1603 (2008), a été adoptée par l'Assemblée parlementaire le 24 janvier 2008. Nous nous sommes ensuite rendus en Géorgie, les 26 et 27 mars 2008, pour évaluer l'évolution de la vie politique depuis les élections présidentielles anticipées de janvier 2008 – décidées après les événements de novembre 2007 –, ainsi que les préparatifs et le climat politique des élections législatives prévues pour le 21 mai 2008.

2. Depuis notre dernière visite, la procédure de suivi normale a été assombrie par les tragiques événements survenus entre la Géorgie et la Russie – le déclenchement de la guerre et ses conséquences. Ceci a sérieusement perturbé la procédure de suivi normale au cours du deuxième trimestre 2008, mais ne nous a pas empêchés d'effectuer plusieurs visites en Géorgie dans le cadre des efforts de l'Assemblée pour remédier aux conséquences du conflit entre les deux pays.

3. Les conséquences de la guerre, et leurs implications pour l'Assemblée, sont traitées selon deux mandats distincts : pour la Géorgie, par M. Mátyás Eörsi et, pour la Russie, par M. Luc van den Brande, tous deux corapporteurs. Etant donné le court laps de temps entre les parties de session de janvier et d'avril 2009, ainsi que le souhait explicite de l'Assemblée – exprimé dans les deux résolutions – que la commission de suivi renforce sa procédure de suivi à l'égard de la Géorgie comme de la Russie, les rapporteurs ont décidé de ne pas se rendre dans ces deux pays spécialement aux fins de ce rapport, mais plutôt d'assurer le suivi des points stipulés par les Résolutions 1633 (2008) et 1647 (2009), dans le cadre des visites prévues par la procédure de suivi normale. En conséquence, nous nous sommes aussi intéressés aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces résolutions.

4. Bien que les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie aient, incontestablement, une incidence sur la procédure normale de suivi appliquée à la Géorgie, nous sommes fermement convaincus que cette procédure ne doit pas être négligée par les efforts de l'Assemblée pour s'occuper des conséquences du conflit. Toutefois, il doit être clair que les progrès réalisés ou non par la Géorgie pour respecter ses obligations et engagements ont été affectés par les conséquences de la guerre et par la série d'élections présidentielles et législatives qui l'ont précédée ; c'est donc dans cette perspective qu'il faut considérer notre évaluation.

5. C'est dans ce contexte que nous nous sommes rendus en Géorgie du 24 au 27 mars 2009 (voir programme de visite en Annexe I), pour nous familiariser avec les récents événements politiques du pays, ainsi que pour évaluer la mise en œuvre du train des réformes démocratiques annoncées par les autorités à la suite du conflit du mois d'août. La déclaration faite après notre visite est jointe en Annexe II.

6. Notre visite s'est déroulée sur fond de rassemblements de protestation menés par l'opposition extra-parlementaire, annoncés pour le 9 avril 2009. Le climat politique tendu qui en a résulté entre les autorités et l'opposition extra-parlementaire, de même que les craintes, exprimées par tous les camps, que ces mouvements ne dégénèrent en violence, ont finalement été au cœur de nos discussions avec les autorités et différentes forces politiques.

7. Durant notre visite à Tbilissi, nous avons rencontré de nombreuses personnalités – M. Mikheil Saakashvili, Président de la Géorgie ; M. Nika Gilauri, Premier ministre de la Géorgie ; M. Zurab Adeishvili, ministre de la Justice ; M. Grigol Vashadze, ministre des Affaires étrangères ; M. Giga Bokeria, vice-ministre des Affaires étrangères ; M. Mikheil Machavariani, vice-président du Parlement géorgien ; le président et des membres de la délégation géorgienne auprès de l'Assemblée ; le président et des membres du groupe de travail parlementaire chargé de réformer le Code électoral ; le vice-président et des membres de l'ex-commission provisoire du Parlement géorgien chargée d'enquêter sur le conflit entre la Russie et la Géorgie ; des représentants de l'opposition extra-parlementaire, notamment Mme Nino Burganadze, présidente du « Mouvement démocratique-Géorgie unie », et M. Irakli Alasania, chef de l'Alliance pour la Géorgie ; les chefs, ou leurs représentants, des missions des Nations Unies, de l'OSCE, de l'Union européenne, ainsi que la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne en Géorgie ; et, enfin, des représentants de la société civile et de la communauté diplomatique en Géorgie. Nous tenons à remercier le Parlement géorgien ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire Général en Géorgie pour l'excellent programme et l'assistance fournie à notre délégation.

II. Développements politiques récents et rassemblements de protestation prévus

8. Après avoir fait front avec le gouvernement en faveur de la guerre avec la Russie en août 2008, l'opposition extra-parlementaire l'a désavoué pour sa gestion de la situation pendant la période qui a mené au conflit, ainsi que pour sa gestion des conséquences au lendemain du conflit. Il est, en effet, indéniable, que les conséquences de la guerre ont joué un rôle déterminant dans la résolution de l'opposition à changer le pouvoir politique à Tbilissi, malgré des divergences quant aux modalités de ce changement.

9. Un certain nombre de partis non élus au Parlement lors des dernières élections législatives – ou ayant refusé d'occuper leurs sièges au sein du Parlement nouvellement élu – se sont unis autour d'un programme politique commun, consistant à demander la démission du Président Saakashvili et à organiser de nouvelles élections présidentielles et législatives. Ces élections devraient ensuite être suivies, après un processus de consultation nationale, de la rédaction d'une nouvelle constitution qui renforcerait le rôle du Parlement et réduirait les pouvoirs présidentiels. C'est dans ce but qu'a été décidée une série de mouvements de protestation, appelés à se rassembler, à Tbilissi, à partir du 9 avril 2009.

10. Après les dernières élections législatives, la scène politique géorgienne s'est modifiée avec l'intervention de deux nouveaux partis d'opposition fondés par d'anciens fonctionnaires de haut niveau du parti au pouvoir et des autorités. Le premier de ces partis est le « Mouvement démocratique-Géorgie unie » de Mme Nino Burjanadze, ex-Présidente du Parlement, qui a quitté le Mouvement d'Unité nationale, parti au pouvoir, en raison de divergences politiques avec le Président Saakashvili et son style de gouvernement de plus en plus autocrate. L'Alliance pour la Géorgie, constituée en février 2009, réunit l'équipe politique de M. Irakli Alasania, ex-ambassadeur géorgien aux Nations Unies et envoyé présidentiel pour les relations avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, aux côtés du Parti des Nouveaux Droits et du Parti Républicain. M. Alasania, de même que plusieurs autres éminents fonctionnaires membres de son équipe politique, ont démissionné de leurs fonctions après la guerre pour protester, selon eux, contre le style de prise de décision fermé appliqué par le Président, mais aussi contre sa gestion des relations avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud avant le conflit. Les deux partis considèrent le maintien de M. Saakashvili à la présidence comme un obstacle majeur à la résolution de la crise politique et ont rejoint les autres partis extra-parlementaires dans les rassemblements de protestation l'appelant à démissionner. Cependant, l'Alliance a déclaré, en public et en privé, qu'elle demeurerait ouverte à un dialogue avec les autorités pour résoudre la crise politique actuelle, probablement dans une forme de partage du pouvoir entre le parti au pouvoir et l'opposition. Nous saluons cette ouverture de dialogue clairement exprimée.

11. Tous les partis d'opposition que nous avons rencontrés ont insisté sur le caractère pacifique de l'action de protestation prévue, rappelant qu'ils poursuivraient leur objectif – obliger les autorités à appeler à des élections anticipées – en totale conformité avec la loi et le cadre constitutionnel. De leur côté, les autorités ont déclaré leur intention de pleinement respecter le droit constitutionnel de l'opposition à protester. Malgré ces déclarations d'intention publiques de la part des autorités et des organisateurs des rassemblements de protestation, les deux clans ont exprimé leurs craintes que des provocations n'interviennent et que les manifestations ne sombrent dans la violence. Face à ce climat de tension et à la polarisation politique manifeste dans le pays, nous avons publiquement recommandé aux forces de l'ordre et aux organisateurs des rassemblements de protestation prévus d'entamer d'urgence un dialogue pour convenir de dispositions de sécurité. Nous saluons la réaction du ministre de l'Intérieur qui a invité les organisateurs des rassemblements à examiner les possibles dispositions de sécurité, une offre que, malheureusement, les partis d'opposition ont déclinée. A notre avis, cette situation, de même que les craintes, exprimées des deux côtés, que le camp adverse ne provoque de la violence, souligne la polarisation et la méfiance mutuelle qui caractérisent le climat politique actuel en Géorgie.

12. Selon les autorités de Géorgie, le conflit du mois d'août était aussi une attaque directe contre le caractère démocratique de la société géorgienne. En réponse, ils ont donc proposé un train de réformes, la « nouvelle vague de réformes démocratiques », dans le but de renforcer le processus et les institutions démocratiques en Géorgie. Ces réformes, avant tout destinées à affermir le rôle de l'opposition parlementaire, visent aussi à renforcer l'opposition extra-parlementaire. Pour ce dernier objectif, des amendements à la loi sur les partis politiques ont été adoptés, qui rétablissent le financement public des partis non admis au Parlement ou ayant refusé d'occuper leurs sièges après les dernières élections législatives. La « nouvelle vague de réformes démocratiques » est examinée plus en détail ci-après.

13. Malgré leur refus catégorique d'élections anticipées, les autorités ont proposé, le 31 mars 2009, d'entamer un dialogue avec l'opposition sur les questions liées à l'économie, à la sécurité et à l'intérêt national de la Géorgie, ainsi qu'à des réformes démocratiques. Cependant, la possibilité d'élections anticipées ne faisant pas partie du dialogue envisagé, cette proposition a été rejetée par la majorité de l'opposition extra-parlementaire.

14. Nous nous réjouissons que, jusqu'à présent, les rassemblements de protestation qui se poursuivent depuis le 9 avril se soient déroulés dans un climat généralement calme et pacifique. Toutefois, nous sommes préoccupés par des rapports signalant que des manifestants ont été victimes d'agressions dont les auteurs restent inconnus, à proximité des lieux de rassemblement. Nous invitons les autorités géorgiennes à sérieusement enquêter sur toutes ces attaques et à assurer la totale sécurité des participants à ces manifestations.

15. A l'heure où nous écrivons ce rapport, la situation politique demeure dans l'impasse et aucun signe ne laisse envisager de solution à court terme. A notre avis, la seule solution réside dans un véritable dialogue ouvert entre toutes les forces politiques de Géorgie, à condition, toutefois, qu'il repose sur une confiance mutuelle – ce qui, aujourd'hui, fait manifestement défaut dans le climat politique en Géorgie. A cet égard, nous félicitons le premier parti de l'opposition parlementaire, le mouvement chrétien-démocrate, d'avoir proposé une série de mesures visant à regagner cette confiance et à entamer le dialogue entre l'opposition extra-parlementaire et les autorités. A noter, aussi, que les autorités, bien que rejetant toute possibilité d'élections anticipées, ont récemment manifesté leur volonté d'instaurer un dialogue sur un vaste éventail de questions, notamment d'éventuels changements constitutionnels qui réduiraient les pouvoirs du Président. Nous estimons que la principale demande de l'opposition extra-parlementaire, à savoir que le Président Saakashvili quitte ses fonctions, est peu propice à l'instauration d'un tel dialogue. Aucun dialogue ne peut être fondé sur la demande a priori qu'un clan se retire de la table de négociation. Par ailleurs, le fait que les autorités excluent a priori des négociations le sujet des élections anticipées encourage tout aussi peu à un véritable dialogue. Un accord sur la question des élections anticipées devrait être l'un des objectifs du dialogue, et non une condition préalable à ce dialogue.

16. Par principe, nous sommes persuadés qu'une succession rapprochée d'élections anticipées ne joue pas en faveur de la stabilité démocratique d'un pays. En revanche, nous reconnaissons absolument le droit et la volonté des citoyens à exprimer leur opinion sur la direction et la gouvernance de leur pays après une crise nationale d'envergure, telle qu'une guerre. La Géorgie doit-elle ou non anticiper ses élections ? Sans vouloir porter de jugement sur cette question, nous estimons cependant qu'avant d'envisager des élections en Géorgie, il faut d'abord que toutes les forces politiques s'entendent clairement sur la répartition constitutionnelle des pouvoirs, sur le système électoral et sur la législation électorale (les règles du jeu). Sinon, les élections ne serviront qu'à exacerber la polarisation politique actuelle.

17. Tout en reconnaissant le rôle des protestations pour exercer une pression sur le gouvernement et aboutir à un changement politique, nous sommes préoccupés par le fait qu'une culture politique est en train d'émerger en Géorgie, où le public et les forces de l'opposition ont le sentiment que le gouvernement au pouvoir peut seulement être changé par des mouvements de rue et non pas par un processus démocratique normal. Il est temps pour le public et les forces politiques de Géorgie d'accorder leur confiance dans le système démocratique dans lequel le changement de pouvoir intervient par les urnes et où les autorités et l'opposition peuvent dialoguer normalement.

III. La « nouvelle vague de réformes démocratiques »

18. Selon les autorités de Géorgie, la guerre constituait aussi une attaque directe contre le caractère démocratique de la société géorgienne. En réponse, les autorités ont décidé de renforcer le fonctionnement des institutions démocratiques de l'Etat et de donner un nouvel élan à la consolidation de la démocratie en Géorgie. Ainsi a été lancée une série complète de réformes démocratiques destinées, entre autres, à renforcer le rôle institutionnel du Parlement vis-à-vis de l'exécutif, à renforcer le rôle de l'opposition dans les travaux du Parlement et des institutions publiques de contrôle – notamment celles qui surveillent les secteurs de la défense et de la sécurité nationale –, à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, à améliorer le pluralisme des médias et, enfin, à améliorer le Code électoral.

19. Pour renforcer le rôle de l'opposition dans les travaux du Parlement, celle-ci a reçu, entre autres, le droit de nommer jusqu'à trois vice-présidences au Parlement géorgien et un vice-président dans chaque commission parlementaire. Par ailleurs, les procédures applicables pour constituer un groupe parlementaire sont simplifiées et le nombre de députés qui le compose est réduit de 10 à 6. En outre, un membre de la minorité parlementaire a été élu au Haut Conseil de la Justice – instance qui gère la magistrature – et le nombre des députés de la minorité parlementaire a été augmenté dans le Groupe de confiance – instance qui supervise les informations en matière de défense. Une nouvelle loi sur la Chambre de contrôle a été adoptée, qui garantit l'indépendance du principal organe d'audit et renforce le contrôle public sur les dépenses budgétaires de l'Etat.

20. Comme indiqué plus haut, la série de réformes vise aussi à renforcer la formation des partis et le fonctionnement de l'opposition extra-parlementaire. Des amendements à la loi sur les partis politiques ont été adoptés, qui rétablissent le financement public des partis non admis au Parlement ou ayant refusé d'occuper leurs sièges après les dernières élections législatives, et qui assurent le financement des activités de recherche et de développement menées par des partis politiques et des ONG.

21. A l'initiative du Président, un conseil anticrise s'est constitué pour superviser la reconstruction et la distribution de l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays après la guerre, ainsi que pour discuter de nouvelles réformes démocratiques. Ce conseil se compose de représentants du gouvernement, ainsi que de membres de la majorité parlementaire et de l'opposition.

22. Pour renforcer le rôle du Parlement, des amendements constitutionnels sont proposés qui, entre autres, obligent un parlement nouvellement élu à accorder son vote de confiance au Cabinet des ministres, simplifient la procédure parlementaire d'adoption d'une motion de défiance au Cabinet des ministres et, enfin, limitent le nombre de fois où un président peut dissoudre le parlement. Les représentants du Parlement géorgien ont précisé qu'ils solliciteraient l'avis de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et résoudraient les éventuels problèmes avant l'adoption de ces amendements en lecture finale.

23. Les autorités ont lancé un vaste ensemble de réformes du système et du pouvoir judiciaire, dans le but de renforcer l'indépendance du système judiciaire en Géorgie. En outre, le ministre de la Justice nous a apporté des informations détaillées sur la mise en œuvre des réformes juridiques relevant des engagements contractés par la Géorgie vis-à-vis du Conseil de l'Europe. Notre intention est de fournir une analyse détaillée de ces réformes, notamment sur leur incidence, dans un rapport ultérieur.

24. Nous commenterons en détail l'impact de ces réformes dans un futur rapport, mais tenons d'ores et déjà à saluer les effets positifs de ces réformes sur les relations entre majorité et opposition parlementaire. Lors de notre visite, il est apparu clairement qu'un dialogue véritable et constructif s'était établi entre le parti au pouvoir et l'opposition parlementaire, ce qui, de l'avis des deux camps, a considérablement contribué à l'efficacité de leurs travaux. Cette situation montre bien que le dialogue politique est non seulement possible en Géorgie, mais qu'il profite aux travaux des deux clans, parti au pouvoir et opposition parlementaire. Nous espérons vivement qu'à l'avenir, ce dialogue s'élargira pour inclure aussi l'opposition extra-parlementaire.

IV. Réforme électorale

25. Un élément fondamental de la « nouvelle vague de réformes démocratiques » est la réforme électorale. Comme indiqué dans nos précédents rapports, ainsi que dans des rapports d'observation des élections présentés par l'Assemblée et autres organes internationaux, le Code électoral actuel, et d'autres lois qui régissent les élections, ont connu de multiples cycles d'amendements destinés à remédier aux dysfonctionnements relevés lors des élections ; ce qui explique que, parfois, le Code électoral contient des dispositions contradictoires ou ambiguës. Sans compter qu'avant les dernières élections parlementaires, le parti au pouvoir et l'opposition avaient entamé ensemble des négociations sur un nouveau système électoral. Mais, dans le climat politique polarisé et tendu d'alors, ces négociations ont échoué. Résultat : l'adoption d'un système électoral vivement critiqué par l'opposition, qui lui reproche d'être favorable au parti au pouvoir. C'est pourquoi nous avons recommandé, dans de précédents rapports, la rédaction d'un nouveau Code électoral et l'adoption d'un nouveau système électoral aussi consensuel que possible parmi les forces politiques de Géorgie. Qui plus est, ce nouveau Code électoral doit corriger tous les dysfonctionnements et problèmes relevés par la Commission de Venise dans son dernier avis sur la législation électorale géorgienne.

26. C'est donc avec satisfaction que nous notons la création d'un groupe de travail interpartis spécial chargé de réformer le système électoral et de rédiger un nouveau Code électoral. Dans ses travaux, ce groupe s'appuie sur un code de conduite établi par l'Institut démocratique national (NDI), où toutes les parties participantes s'engagent à une coopération constructive, à des décisions consensuelles et à l'absence de conditions préalables au débat. En outre, le NDI modère les travaux du groupe de travail afin de renforcer la confiance mutuelle entre les parties participantes et d'empêcher la manipulation du processus par une seule force politique. Bien que toutes les parties impliquées reconnaissent que, pour aboutir à un consensus sur le système électoral et sur un nouveau Code électoral, elles doivent se préparer à de longues négociations et à des compromis, le groupe travaille dans une atmosphère constructive et collégiale. Sur une heureuse initiative, le mouvement d'unité nationale au pouvoir, qui détient une majorité constitutionnelle au Parlement, s'est engagé publiquement à soutenir tout accord consensuel obtenu par le groupe de travail, ce qui garantira son adoption au Parlement.

27. Tous les partis de l'opposition parlementaire, ainsi que quelques partis de l'opposition extra-parlementaire, ont rejoint le mouvement d'unité nationale au sein de ce groupe de travail. La majorité des partis d'opposition extra-parlementaire a, jusqu'à présent, refusé de se joindre à ce groupe. Etant donné la participation du NDI aux travaux du groupe – ce qui devrait garantir que le processus ne peut pas être manipulé par une force politique ou une autre –, nous encourageons tous les partis d'opposition qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à ce groupe de travail et à participer de manière constructive à ses efforts.

V. Conséquence de la guerre

28. Nos conclusions à ce sujet se trouvent dans le rapport d'information sur les « suites données par la Géorgie et la Russie à la Résolution 1647 (2009) ». Cependant, dans un souci de clarté, nous souhaitons mettre en exergue certaines de nos conclusions.

29. Lors de notre visite en Géorgie, nous avons rencontré les chefs des organisations internationales de suivi en Géorgie. Ils nous ont affirmé que la situation autour des frontières administratives était alors calme, mais que le climat restait tendu et que des provocations et des incidents continuaient malheureusement d'être signalés. Les allégations selon lesquelles la Géorgie renforce ses positions dans les secteurs jouxtant la frontière administrative ne semblent pas fondées. D'après les organisations présentes en Géorgie, non seulement cette dernière n'a pas augmenté ses effectifs dans ces zones, mais elle a commencé à remplacer ses forces de police spéciale par des policiers ordinaires. Toutefois, les deux clans ayant aussi entrepris de fortifier leurs points de contrôle et d'observation, il s'en est suivi un regain de méfiance et de tension. Les observateurs de l'Union européenne et de l'OSCE ont manifesté leur inquiétude concernant le déploiement prévu, tout près de la frontière administrative, de nouveaux véhicules blindés de la police géorgienne, ce qui ne saurait contribuer à réduire les tensions.

30. Concernant l'enquête du bureau du Procureur général de Géorgie sur de possibles violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par les deux parties au cours et à l'issue du conflit, nous avons été informés que cette enquête est gênée par l'impossibilité, pour les autorités géorgiennes compétentes, d'accéder à l'ancienne zone de conflit à l'intérieur de la région séparatiste d'Ossétie du Sud. Même si nous comprenons les difficultés rencontrées par le bureau du Procureur général de Géorgie dans la conduite de l'enquête, nous espérons néanmoins qu'elle aboutira dans des délais raisonnables.

31. Au cours de longues discussions avec les commissions parlementaires concernées à propos de la loi sur les territoires occupés, nous avons insisté sur la nécessité de répondre aux inquiétudes exprimées par la Commission de Venise dans son récent avis sur cette loi. Nous saluons l'intention clairement formulée par les autorités, durant ces réunions, de travailler en étroite coopération avec la Commission de Venise pour clarifier et expliquer tous les problèmes soulevés dans cet avis.

VI. Conclusions

32. Nous demeurons profondément inquiets face au climat politique tendu et à la polarisation persistante entre les autorités et une grande partie de l'opposition extra-parlementaire, situation dont témoigne l'impasse politique actuelle. A notre avis, la seule solution à cette crise politique, qui nuit à la stabilité démocratique et à la consolidation de la démocratie en Géorgie, réside dans un dialogue véritablement ouvert entre toutes les forces politiques du pays. Aucun préalable ne doit peser sur la tenue de ce dialogue et aucun sujet ne doit être écarté a priori des négociations. Aussi invitons-nous toutes les forces politiques à s'accorder pour instaurer un dialogue fondé sur ces principes.

33. Nous saluons les réformes démocratiques introduites par les autorités. Pour l'heure, il reste encore difficile d'évaluer leur réelle incidence, mais d'ores et déjà, nous nous réjouissons de leur effet manifestement positif sur les relations entre le parti au pouvoir et l'opposition parlementaire. C'est ce type de relation, fondée sur la confiance mutuelle, que doivent établir d'urgence les autorités et l'opposition extra-parlementaire dès qu'elles auront entamé un dialogue. Nous reviendrons sur ces questions et, s'il y a lieu, nous ferons de nouvelles recommandations, lors d'une visite future dans le pays.

34. Nous invitons toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à se joindre au groupe de travail sur la réforme électorale et à y participer en toute bonne foi, afin de parvenir à un accord sur un nouveau système électoral et sur un code électoral faisant la quasi-unanimité des forces politiques du pays.

ANNEXE I

Programme de la visite d'information à Tbilissi (25-26 mars 2009)

M. Mátyás EÖRSI, membre du Parlement
M. Kastriot ISLAMI, membre du Parlement
M. Bastiaan KLEIN, cosecrétaire de la commission de suivi

Mercredi 25 mars 2009

- 09 h 30 Briefing avec M. Borys WODZ, Représentant spécial du Conseil de l'Europe en Géorgie
- 10 h 00 Rencontre avec la Présidente du parti d'opposition « Mouvement démocratique-Géorgie unie »,
Mme Nino BURJANADZE
- 11 h 00 Rencontre avec le Vice-président du Parlement de la Géorgie, M. Mikheil MACHAVARIANI,
et des membres de la délégation parlementaire auprès de l'APCE
- 12 h 00 Rencontre avec l'ancienne Vice-présidente de la Commission provisoire parlementaire sur
l'agression militaire et d'autres actes de la Russie contre l'intégrité territoriale de la Géorgie,
Mme Khatuna GOGORISHVILI
- 13 h 00 Déjeuner de travail avec les responsables d'organisations internationales en Géorgie
- 15 h 00 Rencontre avec le ministre de la Justice, M. Zurab ADEISHVILI
- 16 h 00 Rencontre avec le Premier ministre de la Géorgie, M. Nika GILauri
- 17 h 30 Rencontre avec le Président de la Géorgie, S.E. M. Mikheil SAAKASHVILI
- 18 h 45 Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères, M. Grigol VASHADZE,
et le Vice-ministre des Affaires étrangères, M. Giga BOKERIA
- 20 h 30 Dîner avec les ambassadeurs des Etats membres du Conseil de l'Europe

Jeudi 26 mars 2009

- 10 h 00 Rencontre avec le leader de l'« Alliance pour la Géorgie », M. Irakli ALASANIA
- 11 h 00 Table ronde avec des partis d'opposition extra-parlementaire
- 12 h 30 Table ronde avec des ONG
- 15 h 15 Rencontre avec les Présidents des groupes d'opposition parlementaire
- 16 h 00 Rencontre avec le groupe de travail chargé de réformer le Code électoral
- 16 h 45 Rencontre avec les membres du Parlement chargés de mettre en œuvre le train de
réformes démocratiques
- 18 h 00 Conférence de presse
- 20 h 00 Dîner offert par le Président de la délégation parlementaire auprès de l'APCE,
M. Petre TSISKARISHVILI

ANNEXE II

Géorgie : les rapporteurs de l'APCE appellent toutes les parties à la modération et au calme avant les manifestations

Strasbourg, 30.03.2009 – « Il est essentiel pour la Géorgie que les manifestations prévues le 9 avril prochain soient pacifiques et se déroulent dans le calme, sans violence ni provocation. Il y va de l'intérêt supérieur du pays, et nous sommes confiants que les deux camps feront preuve de modération à cet égard » ont déclaré les deux rapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour la Géorgie, Mátyás Eörsi (Hongrie, ADLE) et Kastriot Islami (Albanie, SOC), de retour de leur mission d'information sur place.

Les rapporteurs, inquiets du climat tendu et du clivage politique actuel dans le pays, ont recommandé aux organismes d'application de la loi et aux organisateurs des manifestations d'engager le dialogue sans attendre afin de convenir des mesures de sécurité à mettre en place pour les manifestations du 9 avril. Ce dialogue contribuera en outre à améliorer la confiance réciproque, ce qui ne peut que minimiser les risques de violence ou de provocation.

Les deux rapporteurs se sont rendus sur place du 25 au 27 mars 2009 afin d'évaluer les progrès accomplis par la Géorgie en relation avec ses engagements et obligations envers le Conseil de l'Europe. Dans le cadre de leur visite, ils ont également discuté du suivi donné par la Géorgie aux demandes formulées par l'Assemblée dans les Résolutions 1633 (2008) et 1647 (2009) sur les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie.

MM. Eörsi et Islami ont vivement approuvé la mise en place d'un groupe de travail – ouvert à toutes les forces politiques – sur la réforme du Code électoral, qui fait l'objet d'une recommandation de longue date de l'Assemblée. A l'issue de la discussion, les rapporteurs étaient convaincus que les mécanismes mis en place pour orienter les activités du groupe sont parfaitement adaptés pour en garantir la réussite, à condition toutefois que toutes les parties œuvrent de bonne foi. « Nous invitons toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre cette initiative sans plus attendre et dans un esprit constructif » ont déclaré les rapporteurs.

Concernant les réformes démocratiques en cours, ils se félicitent du dialogue approfondi et constructif instauré entre le parti au pouvoir et l'opposition parlementaire. Cependant, ils déplorent l'absence de dialogue et le clivage politique qui persiste entre les autorités et les partis non-représentés au Parlement. Selon les rapporteurs, « il faut aller plus loin et les deux camps doivent changer d'attitude à cet égard, afin qu'un dialogue constructif puisse s'instaurer entre toutes les forces politiques, ce qui est indispensable pour le développement démocratique de la Géorgie ».

S'agissant du suivi donné aux Résolutions 1633 (2008) et 1647 (2009) sur les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie, les rapporteurs ont noté avec satisfaction les efforts en cours pour satisfaire pleinement aux demandes de l'Assemblée, non encore réglées. Ils approuvent la volonté politique clairement affichée par les pouvoirs publics de résoudre tous les problèmes soulevés par la Commission de Venise dans l'avis qu'elle a émis sur la Loi sur les territoires occupés de Géorgie, en particulier pour faire en sorte que cette loi n'entrave pas le déploiement d'une aide humanitaire à la population civile dans les régions séparatistes. « Nous souhaiterions aussi que la mise en œuvre de cette loi intègre une dimension humanitaire. Nous avons été informés que la police, suite à des malentendus à propos des dispositions de la loi, interdit parfois aux civils d'emporter de petites quantités de nourriture ou de menus objets lorsqu'ils rendent visite à des connaissances de l'autre côté de la frontière administrative. Ce n'est ni l'objet ni l'intention du législateur et ce genre d'incident devrait être évité » ont conclu les rapporteurs.

MM. Eörsi et Islami présenteront une note d'information sur leur visite, au Comité de suivi, lors de la partie de session de l'Assemblée parlementaire qui se tiendra en avril à Strasbourg.